

Guide du Concours MENTOR 2011

Date limite de candidature : 25 mai 2011. Les dossiers retardataires seront refusés.

Annnonce des résultats : Été 2011, par courrier électronique individuel à tous les candidats.

Candidats : le concours est ouvert aux étudiants inscrits ou en voie d'admission dans un programme de maîtrise, doctorat ou postdoctorat, dans un domaine pertinent à la santé musculo-squelettique (biologie, biochimie, kinésiologie, sciences biomédicales, génie, épidémiologie, réadaptation, etc.).

Les candidats au programme MÉDITIS (concours de mai 2011) sont autorisés à déposer une demande de candidature à MENTOR mais ne seront pas autorisés à y participer si leur candidature est retenue par MÉDITIS.

Période de participation au programme et de versement de l'aide financière : avril 2011 – mars 2012 (versement rétroactif) ou septembre 2011 - août 2012.

Une attention particulière doit être portée aux critères de candidature suivants :

- le **directeur** ET le **co-directeur** de recherche du candidat doivent être **membres** du programme MENTOR ;
- le projet doit porter en totalité ou en partie (minimum 50%) sur la santé musculo-squelettique ;
- les projets multidisciplinaires et/ou encadrés par une équipe multidisciplinaire de recherche seront favorisés.

Aide financière

Catégories d'aide financière du programme MENTOR

- **une aide financière jumelée** qui consiste en une bourse de formation MENTOR à laquelle s'ajoute une aide financière provenant d'une (ou plusieurs) autre(s) source(s), tels les fonds du directeur de recherche, d'un montant égal ou supérieur à la bourse MENTOR. Le candidat doit obligatoirement identifier les autres sources dans le formulaire de candidature. MENTOR est soutenu par une subvention des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Les bourses de formation MENTOR ne sont PAS des bourses des IRSC.

- **complément** : les candidats détenant déjà une bourse de formation peuvent demander un complément si l'organisme dont provient leur bourse autorise le cumul avec l'aide financière du programme MENTOR.

Aide financière minimale

Tous les stagiaires du programme MENTOR reçoivent une aide financière minimale, établi par les IRSC en fonction du niveau d'études :

Aide financière minimale	Montant total de l'aide financière minimale	Aide financière jumelée		Complément*
		Bourse de formation MENTOR	Aide d'une autre source	
2e cycle	17 850\$/an	8 925\$/an	8 925\$/an ou +	3 000\$ ou +
3 ^e cycle	17 850\$/an	8 925\$/an	8 925\$/an ou +	5 000\$ ou +
Postdoctorat	36 750\$/an	18 375\$/an	18 375\$/an ou +	5 000\$ ou +
Cliniciens avec droit de pratique et 0-2 ans d'expérience universitaire en recherche, inscrits dans un programme de M.Sc., Ph.D. ou postdoctorat.	36 750\$/an	18 375\$/an	18 375\$/an ou +	5 000\$ ou +
Cliniciens avec droit de pratique, et > 2 ans d'expérience universitaire en recherche, inscrits dans un programme de M.Sc., Ph.D. ou postdoctorat.	47 250\$/an	23 625\$/an	23 625\$/an ou +	5 000\$ ou +

***Exemple 1** : Un stagiaire est récipiendaire d'une bourse de maîtrise d'un montant annuel de 12 000\$ au moment de son admission à MENTOR. Le programme lui verse un complément annuel de 5 850\$ de manière à que l'aide financière minimale soit de 17 850\$/année.

***Exemple 2** : Un stagiaire postdoctoral est récipiendaire d'une bourse de 40 000\$ d'une autre source, au moment de son admission au programme. MENTOR lui verse un complément de 5000\$.

Durée du financement : Un an. L'aide financière est renouvelable un an (niveaux M.Sc. et postdoctorat) ou deux ans (niveau Ph.D.). Le renouvellement annuel est conditionnel au rendement du stagiaire dans le programme.

Cumul des bourses : Aucune restriction ne s'applique au cumul des prix, bourses de voyage et de mérite et compléments. En contrepartie, le cumul de la bourse MENTOR et d'une autre bourse de formation n'est pas autorisé. L'étudiant récipiendaire d'une bourse externe doit immédiatement en aviser le programme. La participation au programme est maintenue mais les versements de la bourse MENTOR sont interrompus à la date d'entrée en vigueur de la bourse externe. MENTOR verse toutefois un complément aux étudiants récipiendaires d'une bourse externe.

Critères d'évaluation

Excellence académique : bulletins de notes, bourses, prix, distinctions

Liste de publications, en particulier pour les candidats postdoctoraux

Profil : plan de carrière, aptitude à poursuivre une carrière de recherche dans le domaine musculo-squelettique, expérience de recherche, lettres de recommandation, présentation du dossier de candidature

Projet de recherche : problématique et objectifs clairement définis, méthodologie appropriée, retombées potentielles dans le domaine musculo-squelettique, originalité

Adéquation de la demande avec les objectifs de MENTOR, notamment la multidisciplinarité de l'encadrement et du projet de recherche présenté

Personne-ressource

Nathalie Jourdain

Tél. : 514 345-4931, poste 5057

nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca

www.programmementor.ca